

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le onze décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 19

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : /

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Héléne FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 8

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Claude COLLOMB-PATTON, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Franck PACCARD à Stéphane CHAUSSON

Absents : 4

Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Secrétaire de séance : Chantal PASSET

[DEL2024-095 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME,  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du conseil communautaire du 26 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 2 décembre 2024 ;

Vu l'avis du bureau du 10 décembre 2024 ;

**Considérant que :**

- Les autorisations de programme (AP) en investissement, ou autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement, correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel ;
- Les AP ou AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour leur financement. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;
- Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou AE correspondantes ;
- L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;
- Le vote d'une AP/AE, obligatoirement soumis à la décision de l'assemblée communautaire intervient lors du budget primitif, voire à l'occasion des décisions modificatives, et fait l'objet d'une délibération spécifique.

Par ailleurs, il est précisé que seul le montant global de l'AP/AE est soumis au vote, les autres éléments portés dans la délibération sont donnés à titre indicatif. (ex : échéancier).

La mise en place d'une gestion pluriannuelle des dépenses permet d'inscrire au budget primitif le montant des seuls crédits de paiement et donc d'améliorer le taux de réalisation du compte administratif.

Il convient donc de présenter la liste des autorisations de programme et celle des autorisations d'engagement et de les soumettre à l'approbation du conseil communautaire.

Autorisations d'engagement (AE)							Montants proposés au vote		Crédits de paiement (CP)					
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant TTC au 01-01-2024	Révision	Montant TTC au 01-01-2025	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030	
AE-01-2023-01	Archivistes - CDG74	fonctionnement	Chap 011	art 611 - ADM	30 000 € -	15 000 €	15 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
AE-01-2023-02	Risques Naturels : programmation GIRN	fonctionnement	Chap 011	art 617 - RINA	45 000 € -	10 000 €	35 000 €	35 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
AE-01-2023-03	Animation OPAH - 6 ans - 2024 - 2029	fonctionnement	Chap 011	art 6238 - HAB	645 618 €	64 382 €	710 000 €	155 000 €	150 000 €	155 000 €	180 000 €	70 000 €	- €	
AE-01-2023-04	Schéma des APN et capacité de charges des espaces naturels	fonctionnement	Chap 011	art 617 - EV	5 760 € -	5 760 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
AE-01-2023-06	IAM - observatoire - 3 ans	fonctionnement	Chap 011	art 611 - IAM	260 000 € -	120 000 €	140 000 €	120 000 €	20 000 €	- €	- €	- €	- €	
AE-01-2023-07	Subvention d'équilibre - Budget annexe Mobilité	fonctionnement	Chap 65	art 65736221 - MOB	3 000 000 €	1 900 000 €	4 900 000 €	900 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	
AE-01-2024-01	Renforcement à la démarche agri-écologique Alpage école - Observ	fonctionnement	Chap 011	art 617 - SUL (HT)	- €	63 404 €	63 404 €	43 404 €	20 000 €	- €	- €	- €	- €	
<b>Total Fonctionnement</b>					<b>3 986 378 €</b>	<b>1 877 026 €</b>	<b>5 863 404 €</b>	<b>1 268 404 €</b>	<b>1 190 000 €</b>	<b>1 155 000 €</b>	<b>1 180 000 €</b>	<b>1 070 000 €</b>	<b>- €</b>	
Autorisations de Programme (AP)							Montants proposés au vote		Crédits de paiement (CP)					
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant TTC au 01-01-2024	Révision	Montant TTC au 01-01-2025	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030	
AP-01-2023-01	SCOT	Investissement	Chap 20	art 202-SCOT	150 000 € -	55 000 €	95 000 €	95 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
AP-01-2023-02	Gens du voyage	Investissement	Chap 204	art 2041512 - VOY	800 000 €	- €	800 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €	- €	- €	- €	
AP-01-2023-03	OPAH - subventions aux particuliers	Investissement	Chap 204	art 20422 - HAB	1 333 228 € -	50 000 €	1 283 228 €	180 000 €	275 000 €	295 000 €	435 000 €	98 228 €	- €	
AP-01-2024-01	Base de vie à St Jean	Investissement	Chap 23	art 2313 - MOB	660 000 €	- €	660 000 €	300 000 €	360 000 €	- €	- €	- €	- €	
AP-01-2024-02	Zones économiques - études	Investissement	Chap 20	Art 2031 - ZECO	500 000 € -	350 000 €	150 000 €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
AP-01-2024-03	Zones économiques - acquisition	Investissement	Chap 21	Art 2111 - ZECO	2 000 000 € -	100 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
AP-01-2024-04	Zones économiques - travaux	Investissement	Chap 23	Art 2312 - ZECO	5 000 000 €	1 480 000 €	6 480 000 €	120 000 €	2 760 000 €	2 400 000 €	1 200 000 €	- €	- €	
AP-01-2024-05	OPAH - fonds d'aide au logement social	Investissement	Chap 204	art 20422 - HAB	- €	1 050 000 €	1 050 000 €	150 000 €	200 000 €	150 000 €	200 000 €	150 000 €	200 000 €	
AP-01-2024-06	Rando "pépites" + Gde itinérance APN	Investissement	Chap 23	art 2315 - SENT	- €	1 500 000 €	1 500 000 €	350 000 €	550 000 €	500 000 €	100 000 €	- €	- €	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et autorisation d'engagement et à mandater les dépenses afférentes ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget primitif 2025 (budget principal).

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance  
Chantal PASSET



*Délibération transmise en Préfecture le 30 décembre 2024*  
*Publiée le 30 décembre 2024*